



Douanes

CGC
DOUANES

DECLARATION LIMINAIRE DU 12 MARS 2020

Monsieur Le Président,

Dans un climat nébuleux, l'UNSA dénonce une atteinte à la démocratie.

En effet, en pleine période de contestation des réformes des retraites, le premier ministre choisi d'utiliser l'article 49.3 de la constitution afin d'**imposer** une loi sans qu'elle ne soit discutée au parlement !

Cette procédure ne fait qu'augmenter l'inquiétude légitime des salariés du privé comme du public.

D'autre part, l'UNSA **réfute** le projet de retraite universelle par points dans l'état actuel et demande toujours le **maintien du droit de départ en retraite anticipé pour tout agent ayant effectué au minimum 17 années dans le service de la surveillance.**

Concernant les sujets de ce CT , notamment le vote des ER, vous nous transmettez toujours des tableaux avec le nombre de personnes théoriques dans chaque service.

Pourquoi ne pas nous transmettre des tableaux avec en plus une colonne avec des effectifs réels ?



A l'opposé, puisque nous sommes **dans un climat de dialogue avec la DNGCD**, l'UNSA réclame un complément d'informations sur les mesures d'accompagnement qui seront mises en œuvre pour l'ensemble du personnel dans le cadre de la délocalisation de Dugny.

Concernant le coronavirus, la France est en rupture de stock de masques.

Aussi, l'**UNSA** demande si des gels hydro alcooliques vont être distribués notamment dans les unités qui ont un accès direct avec le public?

Merci de votre attention,











**Vos représentants
V. VIGITELLO – G. VERA**

